

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références : DG DS 249-2023

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU le Code de la commande publique,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

VU le décret de Monsieur le Président de la République, en date du 28 août 2023, nommant Madame Floriane RIVIERE,

Directrice générale du CHRU de Tours, à compter du 1er septembre 2023,

VU l'arrêté ministériel en date du 31 mars 2011, nommant Madame Bénédicte VINAS, praticien hospitalier au Centre Hospitalier Louis Sevestre,

VU la convention de mise en place d'une direction commune, à compter du 1er septembre 2022, assurée par le Directeur Général du CHRU de Tours, entre le CHRU de Tours, les Centres Hospitaliers de Luynes, Chinon, Loches, Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille), sainte Maure de Touraine et les EHPAD de l'île Bouchard et de Richelieu,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : Au titre de pharmacien du Centre Hospitalier Louis Sevestre, Madame Bénédicte VINAS reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour :

- signer tous les bons de commandes relatifs aux comptes budgétaires de la pharmacie,
- la gestion des stocks de la pharmacie,

du Centre Hospitalier Louis Sevestre.

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature s'exerce dans la limite des crédits fixés pour l'année pour chacun des comptes ou sous-comptes relevant du domaine de compétence du service de la pharmacie, et dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Louis Sevestre, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 1^{er} septembre 2023

La Directrice Générale,

Floriane RIVIERE